



*Le syndicat des cadres
et des personnels d'encadrement
de la direction générale des douanes et droits indirects*

Le Journal

N°9 Novembre – 2014

Page 1 : Édito : Rabotages, bidouillages et cafouillages
Page 2 : Suite édito / Dernière minute
Page 3 : Gel des rémunérations
Page 3 et 4 : Risques psychosociaux : nouvelle lubie coûteuse et inefficace ? Récit d'une expérience en douane
Page 5 et 6 : Négociations à la traîne/Aspects budgétaires
Page 7 : Bulletin d'adhésion

Edito : Rabotages, bidouillages et cafouillages

Automne 2014 : où va la fonction publique ? Quelles réformes se profilent ? Questions légitimes qui n'ont pour l'instant que de bien pauvres réponses. Comme si les pouvoirs publics, pris en étau entre la nécessité de faire des économies et la volonté d'apparaître réformateurs, modernes et "justes", se démenaient à la diable, se préoccupant de l'immédiat au détriment du long terme, lançant des pistes qui se referment d'elles-mêmes comme les traces dans la neige par temps de tempête.

Une chose est sûre cependant dans ce monde mouvant : ce sont toujours les mêmes qui sont mis à contribution sous couvert de « justice sociale », à savoir les classes moyennes. Chez les fonctionnaires, ce sont **majoritairement les cadres** qui sont visés. Car, si toute la fonction publique pâtit d'un blocage du point d'indice depuis 2010, les dernières mesures pour « introduire plus de justice sociale » affectent principalement les agents de catégorie A.

Déjà, les pouvoirs publics ont essayé cet été de bidouiller les règles les plus élémentaires de l'équité en matière de cotisations salariales, selon lesquelles tout un chacun cotise au même taux pour sa pension. Selon le « pacte de responsabilité » (à ne pas confondre avec les pactes de stabilité, de compétitivité, de confiance, de solidarité, un pacte pouvant en cacher un autre), il était prévu que le taux de cotisation salariale sur la retraite baissât de 2 à 0,2 % pour les agents publics dont l'indice majoré est inférieur à 468, quand les autres auraient vu ce même taux augmenter selon le calendrier fixé en 2013 jusqu'à atteindre 11,10 % en 2020...

1



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

La CGC fut la seule organisation à dénoncer publiquement ce bidouillage, lequel fut sèchement sanctionné par le Conseil constitutionnel le 6 août 2014.

Depuis lors, les pouvoirs publics tournent autour de ceux qu'ils considèrent comme des "riches", mot devenu ridicule tant les véritables riches sont de fait préservés, soit par de savants montages fiscaux, soit par l'exil. Après le congé parental divisé en deux au motif hypocrite que le père doit "avoir les mêmes droits" que la mère, ce sont les allocations familiales des foyers avec deux enfants gagnant plus de 6000€ par mois qui se trouvent divisées par deux, et par quatre pour les foyers gagnant 8000 €.... Quelle justice en résulte ? Ce n'est pas en privant certains agents de prestations, lesquelles ne sont même pas reversées, en tout ou partie, à d'autres, que l'on améliore la justice sociale : **on nivelle simplement le régime**, créant effectivement l'impression d'une justice par le bas. Mais les pouvoirs publics ne s'arrêtent pas en si bon chemin : ils feignent de découvrir que les agents publics (titulaires et non titulaires) perçoivent "un supplément familial de traitement" (SFT), lequel augmente avec la rémunération en fonction du nombre d'enfants, mais dans la limite d'un plafond. Il va donc falloir le "**remettre à plat**" (sic) selon Marylise LEBRANCHU, laquelle est approuvée par tous les syndicats hormis la CGC ! "Mettre ou remettre à plat" est bien la formule idoine, qui consiste toujours à faire croire qu'on modernise, qu'on fait le ménage pour établir toujours plus de justice, quand il s'agit en fait de faire les poches des classes moyennes et singulièrement des cadres. Jusqu'où ira cet égalitarisme de bas étage ? Il reste au gouvernement à créer des valeurs de point d'indice différentes selon les catégories d'agents et nous aurons ainsi touché le fond de la démagogie égalitaire...

Jamais, la situation des cadres du secteur public n'a été aussi dégradée, alors même qu'on leur demande d'accompagner les réformes, les restructurations, et de travailler plus et mieux avec de moins en moins de collaborateurs et de crédits.

Bien entendu, la CFE-CGC se singularise dans la défense des cadres et des classes moyennes par rapport aux autres organisations syndicales. Mais elle est fière de son combat.

Rejoignez-la aux prochaines échéances électorales pour manifester votre opposition à cette politique irresponsable.

Dernière minute

Quand le gouvernement siphonne les sous des handicapés...

Un amendement gouvernemental, discrètement adopté le 3 novembre dernier, va permettre de puiser 29 millions d'euros dans les réserves du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), au motif que ces réserves seraient "dormantes". C'est oublier la signature par les ministres de tutelle d'une Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) du Fonds d'insertion pour les années 2014-2018. Où l'on constate non seulement un Xème bidouillage budgétaire, mais aussi un manque de scrupule inquiétant.

Gel des rémunérations des fonctionnaires : rien ne va plus !

Geler les salaires de la fonction publique ou les pensions de retraites "rapporte" d'autant plus à l'État que l'inflation est forte, puisque normalement ces versements sont indexés sur elle. "L'année prochaine par exemple, là où sur une hypothèse d'inflation de 1,5 %, on faisait au-delà d'un milliard d'économies par le seul gel de prestations, aujourd'hui, ces économies sont remises en cause", explique Michel Sapin. Bigre ! Où l'on découvre un machiavélisme de plus, à savoir que le gel ne suffit pas : il faut également une bonne inflation... mais pour cela, il faudrait une demande soutenue, que ne permet pas ... le gel des rémunérations ! CQFD.

Il l'a dit :

« Le système salarial de la fonction publique française est aujourd'hui extrêmement - et sans doute trop - égalitaire » (Bernard Pêcheur, président de section au Conseil d'Etat).

Risques psychosociaux : nouvelle lubie coûteuse et inefficace ?

Récit d'une expérience en douane

Dans le cadre de nombreux CHSCT, on voit fleurir de nouvelles expériences visant à identifier au sein des directions et notamment en douane, les risques psychosociaux encourus par les agents. Si la démarche part d'un bon sentiment en souhaitant capter au plus près des agents les difficultés qu'ils peuvent endurer, l'expérience peut se révéler en fait traumatisante pour les cadres chargés de les manager et les directions qui ont accepté bon gré mal gré que cet exercice se déroule dans leur circonscription.

En effet, en faisant appel à des psychologues ayant parfois géré des situations extrêmement dégradées et qui méconnaissent complètement l'environnement administratif, ces expériences peuvent vite prendre la tournure d'un règlement de comptes à l'encontre des managers en place, y compris dans des directions où il n'y a pas de difficultés particulières.

Ces démarches partent en effet de multiples présupposés qui conditionnent le rapport avant même que les premiers agents soient entendus. En rappelant que le mot "travail" provient du latin *trepalium*, instrument de torture, on entre tout de suite dans le vif du sujet. Le travail ne peut donc pas être source d'épanouissement (allez le dire aux chômeurs !), il est l'objet de multiples contraintes et rapports de force qui empêchent par définition l'agent de s'épanouir et de réaliser un bon travail. Dès lors, la hiérarchie n'aura de cesse (on ne sait pas exactement pourquoi si ce n'est qu'elle doit représenter, par essence, "le mal") de saboter l'excellent travail réalisé par des agents contraints de mal faire. Quel paradoxe à l'heure des indicateurs de performance !

S'agissant de la méthode ensuite, les psychologues s'attachent uniquement à mettre en valeur ce qui ne va pas. Demandez à quelqu'un s'il va bien : la première fois, il vous répondra oui. Si vous insistez, il vous répondra passablement agacé que, oui, tout va bien. Mais si vous lui demandez s'il n'y a pas quelque chose qui le chiffonne, il vous répondra qu'après avoir bien réfléchi, effectivement, il y a ceci ou cela qui le gêne. Et bien le RPS mettra justement en exergue ce petit quelque chose qui empêche l'agent d'être pleinement satisfait. Malheureusement, la douane n'est pas une profession libérale et, dans le cadre d'une organisation hiérarchisée, le graal de la satisfaction totale ne pourra sans doute jamais être atteint...

Enfin, le choix des agents participant à ce genre d'exercice s'effectue sur la base du volontariat. Une démarche pleinement objective passerait par un tirage au sort en demandant ensuite aux agents s'ils sont d'accord pour participer. Là, le risque est de rassembler tous les râleurs et contestataires de sorte que l'on aboutira un cocktail particulièrement concentré qui s'auto-alimentera dans ses critiques acerbes et ses inexactitudes grossières même s'il débouchera parfois sur quelques remarques fondées.

Il semble que les psychologues soient d'ailleurs particulièrement convaincus par la définition qu'ils ont eux-mêmes donnée au mot travail car les rapports qu'ils établissent en sont parfois bien dépourvus : pas une analyse à l'horizon mais une reprise mot à mot de l'intervention des uns et des autres à l'appui de présupposés. Et surtout, aucune proposition pour tenter de dégager des solutions.

Ne vous trompez pas sur le sens de cet article : CGC-Douanes ne remet pas du tout en cause l'existence de risques psychosociaux bien réels, qu'il est extrêmement important de savoir identifier et gérer. Mais ce genre d'exercice puéril, infantilisant et inutilement coûteux en ces temps de disette budgétaire, n'apporte rien si ce n'est une profonde déception des équipes encadrantes composées de A+, de A et de B qui font tout leur possible pour manager avec tact, disponibilité et volontarisme leurs équipes. Étonnez-vous qu'ensuite il soit difficile de trouver des volontaires pour être managers et particulièrement, en surveillance, pour trouver des chefs de brigade CSDS ou adjoint CSDSA !

Arrêtons de nous tirer des balles dans le pied ! Il règne en douane une atmosphère bien meilleure que dans grand nombre de directions du ministère (et des autres), il existe un esprit d'entraide bien réel, il y a encore un réseau de correspondants sociaux particulièrement performant. Ne cherchons pas, par tous moyens, à noircir le tableau. Et surtout, ne sous-estimons pas le poids de la crise économique, de la perte de valeurs et de la montée de l'individualisme dans les difficultés sociétales qui remontent au travers de ces rapports psycho-sociaux et qui sont, régulièrement, sans lien de causalité avec le travail.

Certes, le projet stratégique crée des situations d'incertitude et de stress qu'il est important d'identifier et de prendre en compte, mais ce n'est assurément pas par ce genre d'exercice, susceptible de créer davantage de risques psycho-sociaux chez l'encadrement que de les résorber dans les équipes, que notre administration progressera.

Négociations à la traîne ...

On n'en finit pas d'espérer l'ouverture concrète des négociations initialement prévues le 9 septembre, et qui ont pour thème, excusez du peu : « **l'avenir de la fonction publique** » avec le recours aux mots ronflants habituels : simplification, attractivité, mobilité.

De fait, après plusieurs mois de retard (toujours ça de gagné pour le gouvernement) la négociation sur "*les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations dans la fonction publique*" a été officiellement lancée le 7 octobre. Il est d'ores et déjà prévu des réunions jusqu'au 25 novembre, puis une grosse pause à cause des élections professionnelles, puis une reprise jusqu'en mai 2015 pour des mesures effectives en 2016 ! Gageons que ces négociations vont traîner en longueur puisque le gouvernement n'a aucune marge de manœuvre, si ce n'est celle de prendre à certains pour distribuer à d'autres. Il faudra donc faire preuve d'une grande vigilance sur ce qui pourra être présenté comme des "avancées" (à l'instar, par exemple, de la réforme des allocations familiales...).

En parallèle à ces discussions au long cours, l'agenda social de la Fonction publique comprend deux autres chantiers importants :

- des négociations sur la qualité de vie au travail qui devraient porter notamment sur "*l'organisation du travail*", "*les démarches participatives et collectives*" au sein des services et "*le droit d'expression des agents*" ;
- La mise en place de « *dispositifs d'accompagnement personnalisés des agents* » subissant l'impact de la réforme territoriale. Un dossier brûlant quand on connaît les dispositions brutales concernant le transfert de fonctionnaires d'Etat vers les collectivités territoriales. Une instance spécifique de dialogue social devrait être créée auprès du Conseil commun de la fonction publique. Dossier à suivre de très près.

Aspects budgétaires _____

Suppression de 2 491 postes au ministère des finances et des comptes publics et de 55 postes au ministère de l'économie, redressement productif et numérique en 2015.

Le projet de loi de finances (PLF) 2015 prévoit une baisse de 1278 postes dans la fonction publique d'État. Si cette baisse des effectifs est plus faible que les années précédentes (- 3 174 postes dans la loi de finances 2014 et - 2 317 postes en 2013), ce chiffre doit être relativisé.

En effet, les secteurs prioritaires – éducation nationale, justice, sécurité – bénéficient de 10 601 créations de postes, compensées par la réduction de 11 879 postes sur les autres missions des ministères. Une fois de plus ce sont les mêmes ministères qui sont mis à contribution, en particulier la défense avec 7 500 postes supprimés l'an prochain et **au ministère des finances et des comptes publics avec 2491 postes supprimés.**

Le document de synthèse du PLF s'efforce de justifier les suppressions d'emplois : « *Ces réductions de postes passent concrètement par la poursuite de la modernisation de l'activité des administrations : développement du numérique, optimisation des fonctions support, adaptation de l'organisation territoriale* ».

Commentaire :

On constate que les ministères économiques et financiers sont une fois de plus sollicités : rappelons que 2 564 postes étaient supprimés en 2014 et 2 353 postes en 2013. Pourtant, les ministères économiques et financiers exercent des fonctions essentielles, notamment à travers la DB, la DGT, la DGFIP ou la DGDDI et, à ce titre, devraient être considérés comme des ministères prioritaires. Les pouvoirs publics ne peuvent ignorer qu'une pression fiscale accrue génère un surcroît d'évasion fiscale, laquelle s'accompagne désormais de difficultés croissantes de la part des contribuables pour s'acquitter de leurs impôts divers et variés. Bref, le financement de l'État est par définition prioritaire, surtout en temps de crise. Faudra-t-il attendre de constater que le civisme fiscal est en déroute pour que les pouvoirs publics prennent enfin conscience du caractère prioritaire de Bercy ?

PREFON - RETRAITE

***N°1 DE LA COMPLEMENTAIRE RETRAITE
DE LA FONCTION PUBLIQUE***

**12 BIS RUE DE COURCELLES - 75008 PARIS
N° VERT : 0 800 208 208**

WWW.PREFON.ASSO.FR

BULLETIN D'ADHESION
AU SYNDICAT *CGC-Douanes*

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de *CGC-Douanes* à :

***CGC-Douanes* – Immeuble TURGOT – teledoc 909**
86-92 allée de Bercy 75 012 PARIS

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____ Fonctions : _____

Grade : _____ Echelon : _____

Coordonnées professionnelles :
Service : _____ Direction : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :
Adresse : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :
tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

7



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr